

Sanofi et Biovac pionniers de la production de vaccins contre la polio en Afrique

Paris, le 20 juin 2024. Sanofi et la société biopharmaceutique sud-africaine Biovac, établie au Cap, annoncent aujourd'hui la conclusion d'un partenariat portant sur la production locale de vaccins inactivés contre la poliomyélite (ou vaccin polio inactivé, VPI) en Afrique. Cet accord vise à permettre la fabrication régionale de VPI en vue de répondre aux besoins potentiels de plus de 40 pays africains. Ce partenariat avec Sanofi fait de Biovac le premier producteur africain de VPI, sur le sol africain et au service du continent africain, et soutient l'ambition des Centres Africains de Contrôle et de Prévention des Maladies d'avoir 60% des vaccins administrés localement produits en Afrique d'ici 2040.

Thomas Triomphe

Vice-Président Exécutif, Vaccins, Sanofi

« Sanofi fournit depuis 40 ans des milliards de doses de vaccins antipoliomyélite dans le monde et de ce fait contribue aux efforts engagés en vue de parvenir à l'éradication mondiale de cette maladie. Malheureusement, depuis la pandémie de COVID-19, de nombreux programmes de vaccination systématique des enfants ont été interrompus ou perturbés. Il sera essentiel de rattraper le retard de vaccination pour empêcher une recrudescence des cas dans de nombreux pays et le partenariat entre Sanofi et Biovac est une étape décisive dans cette direction. La mise en place de ce partenariat dès maintenant est primordial pour permettre aux installations de production de Biovac de se préparer aux appels d'offres internationaux à venir. »

Dr Morena Makhoana

Directeur général, Biovac

« Nous sommes très fiers de ce partenariat avec Sanofi qui donnera les moyens à Biovac de devenir un champion de l'éradication de la polio sur le continent africain et de produire localement des doses de VPI pour répondre au plus près aux besoins de la population africaine. »

Partenaire majeur de l'Initiative mondiale pour l'éradication de la poliomyélite depuis 1988, Sanofi a fourni au monde et à l'UNICEF plus de 1,5 milliard de doses de VPI, par l'intermédiaire de GAVI, l'Alliance du Vaccin, dont l'objectif est de vacciner la population de plus de 70 des pays les plus pauvres de la planète dans le but d'éradiquer la polio.

Sanofi continuera de produire le VPI sous forme de vrac et Biovac, qui sera titulaire de l'autorisation de mise sur le marché, sera chargé des dernières étapes de sa formulation et des opérations de remplissage, de conditionnement et de distribution à l'UNICEF, pour les pays africains membres de l'alliance GAVI.

Biovac est une entreprise de biotechnologie de premier plan et un centre d'excellence, ancré en Afrique, spécialisée dans le développement et la production de vaccins et d'autres produits biologiques pour l'Afrique et au-delà. Biovac a été créée en 2003, avec la collaboration du gouvernement sud-africain, en vue de relancer la production locale de vaccins à usage humain en Afrique australe.

La polio est une maladie hautement contagieuse qui touche principalement les enfants de moins de cinq ans et les expose à un risque particulièrement élevé de paralysie temporaire ou permanente et de décès. Il n'existe pas de traitement curatif de la poliomyélite et seule la prévention par la vaccination permet de l'éviter. Les personnes infectées excrètent le virus pendant plusieurs semaines, par les matières fécales ou les sécrétions pharyngées, en cas de toux ou d'éternuement. Près de 90 % des personnes infectées sont asymptomatiques ou présentent de très légers symptômes, qui passent souvent inaperçus. Chez d'autres personnes les premiers symptômes se manifestent par de la fièvre, de la fatigue, des céphalées, des

vomissements, des courbatures, une raideur de la nuque et des douleurs dans les membres. Une infection sur 200 entraîne une paralysie irréversible.

Au cours des 30 dernières années, dans le cadre de l'Initiative mondiale pour l'éradication de la poliomyélite, 2,5 milliards d'enfants ont été vaccinés contre la polio, ce qui s'est traduit par une diminution de 99 % des cas dans le monde. À la fin de 2023, il ne restait plus que deux pays d'endémie (l'Afghanistan et le Pakistan). Grâce aux efforts déployés à l'échelle mondiale pour éradiquer cette maladie, près de 20 millions de personnes ont échappé à la paralysie.

À propos de Sanofi

Nous sommes une entreprise mondiale de santé, innovante et animée par une vocation : poursuivre les miracles de la science pour améliorer la vie des gens. À travers le monde, nos équipes s'emploient à transformer la pratique de la médecine pour rendre possible l'impossible. Nous apportons des solutions thérapeutiques qui peuvent changer la vie des patients et des vaccins qui protègent des millions de personnes dans le monde, guidés par l'ambition d'un développement durable et notre responsabilité sociétale.

Sanofi est cotée sur EURONEXT: SAN et NASDAQ: SNY.

Relations médias

Sandrine Guendoul | + 33 6 25 09 14 25 | sandrine.guendoul@sanofi.com

Evan Berland | +1 215 432 0234 | evan.berland@sanofi.com

Nicolas Obrist | + 33 6 77 21 27 55 | nicolas.obrist@sanofi.com

Victor Rouault | + 33 6 70 93 71 40 | victor.rouault@sanofi.com

Timothy Gilbert | + 1 516 521 2929 | timothy.gilbert@sanofi.com

Relations investisseurs

Thomas Kudsk Larsen | + 44 7545 513 693 | thomas.larsen@sanofi.com

Alizé Kaisserian | + 33 6 47 04 12 11 | alize.kaisserian@sanofi.com

Arnaud Delépine | + 33 6 73 69 36 93 | arnaud.delepine@sanofi.com

Felix Lauscher | + 1 908 612 7239 | felix.lauscher@sanofi.com

Keita Browne | + 1 781 249 1766 | keita.browne@sanofi.com

Nathalie Pham | + 33 7 85 93 30 17 | nathalie.pham@sanofi.com

Tarik Elgoutni | + 1 617 710 3587 | tarik.elgoutni@sanofi.com

Thibaud Châtelet | + 33 6 80 80 89 90 | thibaud.chatelet@sanofi.com

Déclarations prospectives

Ce communiqué contient des déclarations prospectives. Ces déclarations ne constituent pas des faits historiques. Ces déclarations comprennent des projections et des estimations ainsi que les hypothèses sur lesquelles celles-ci reposent, des déclarations portant sur des projets, des objectifs, des intentions et des attentes concernant des résultats financiers, des événements, des opérations, des services futurs, le développement de produits et leur potentiel ou les performances futures. Ces déclarations prospectives peuvent souvent être identifiées par les mots « s'attendre à », « anticiper », « croire », « avoir l'intention de », « estimer » ou « planifier », ainsi que par d'autres termes similaires. Bien que la direction de Sanofi estime que ces déclarations prospectives sont raisonnables, les investisseurs sont alertés sur le fait que ces déclarations prospectives sont soumises à de nombreux risques et incertitudes, difficilement prévisibles et généralement en dehors du contrôle de Sanofi, qui peuvent impliquer que les résultats et événements effectifs réalisés diffèrent significativement de ceux qui sont exprimés, induits ou prévus dans les informations et déclarations prospectives. Ces risques et incertitudes comprennent notamment les incertitudes inhérentes à la recherche et développement, les futures données cliniques et analyses, y compris postérieures à la mise sur le marché, les décisions des autorités réglementaires, telles que la FDA ou l'EMA, d'approbation ou non, et à quelle date, de la demande de dépôt d'un médicament, d'un procédé ou d'un produit biologique pour l'un de ces produits candidats, ainsi que leurs décisions relatives à l'étiquetage et d'autres facteurs qui peuvent affecter la disponibilité ou le potentiel commercial de ces produits candidats, le fait que les produits candidats s'ils sont approuvés pourraient ne pas rencontrer un succès commercial, l'approbation future et le succès commercial d'alternatives thérapeutiques, la capacité de Sanofi à saisir des opportunités de croissance externe et à finaliser les transactions y relatives, l'évolution des cours de change et des taux d'intérêt, l'instabilité des conditions économiques et de marché, des initiatives de maîtrise des coûts et leur évolution, l'impact que les pandémies ou toute autre crise globale pourraient avoir sur Sanofi, ses clients, fournisseurs et partenaires et leur situation financière, ainsi que sur ses employés et sur l'économie mondiale. Ces risques et incertitudes incluent aussi ceux qui sont développés ou identifiés dans les documents publics déposés par Sanofi auprès de l'AMF et de la SEC, y compris ceux énumérés dans les rubriques « Facteurs de risque » et « Déclarations prospectives » du Document d'enregistrement universel 2023 de Sanofi, qui a été déposé auprès de l'AMF ainsi que dans les rubriques « Risk Factors » et « Cautionary Statement Concerning Forward-Looking Statements » du rapport annuel 2023 sur Form 20-F de Sanofi, qui a été déposé auprès de la SEC. Sanofi ne prend aucun engagement de mettre à jour les informations et déclarations

prospectives sous réserve de la réglementation applicable notamment les articles 223-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.